

DREETS

Service régional de contrôle de la formation et politique des titres professionnels SRC-TP Affaire suivie par : Stéphanie CERF

Tél.: 09 88 88 82 57

Mèl.: dreets-oc.controle-fp34@dreets.gouv.fr

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Chef de Service.

A

ABIOFORE
32 RUE CAIZERGUES DE PRADINES
RESIDENCE SAINT-DENIS
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 15 mars 2023

Objet: Exonération de TVA OF - N° 76 34 12076 34

Références : SB/SC

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé une attestation, au titre de vos activités s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle afin d'obtenir une exonération de TVA sur vos prestations de formation professionnelle continue.

Après examen de votre dossier, j'ai l'honneur de vous délivrer cette attestation dont vous trouverez cijoint un exemplaire ; un autre exemplaire étant adressé par mes soins aux services fiscaux.

Je vous rappelle que cette attestation est délivrée par simple référence à votre déclaration préalable en qualité de dispensateur de formation, ainsi qu'aux bilans annuels pédagogiques et financiers afférents.

La délivrance de cette attestation entraîne les conséquences suivantes :

- L'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée prend effet à compter du <u>28/02/2023</u> date de réception de votre demande d'attestation et vous ne pouvez plus y renoncer.
- L'exonération concerne exclusivement l'activité de formation professionnelle réalisée dans le cadre de conventions de formation ou de contrats de prestation de service conclus en application des dispositions de la partie VI livre III du code du travail.
- L'exonération s'applique sous réserve de l'exercice ultérieur du droit de contrôle des agents de l'administration des impôts.

Si votre déclaration devient caduque, en application de l'article L 6351-6 du Code du Travail, l'attestation ci jointe fait l'objet d'un retrait qui vous sera notifié et adressé aux services fiscaux.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région et par délégation du Directeur régional Le chéfidu service de Contrôle Stéphane BONNAFOUS



Cachet du service :

Égalité Fraternité

DEMANDE D'ATTESTATION AU TITRE D'ACTIVITÉS S'INSCRIVANT DANS LE **CADRE DE LA FORMATION** PROFESSIONNELLE CONTINUE

N° 3511-SD (décembre 2022)



N° 10219*19 Formulaire obligatoire (Article 261-4-4° du Code général des impôts)

Exemplaire destiné à l'autorité administrative chargée de délivrer l'attestation

Les 3 premiers exemplaires sont à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) dont relève le demandeur. Le 4ème exemplaire est à conserver par l'organisme de formation.

I - IDENTIFICATION	DE	LORG	GANIS	MEL	DE FO	RMA	[10]	N ¹											
DÉNOMINATION ET ADRESSE						N° SIRET du principal établissement													
						9			1 6	9	3	6	6	9	0	0	0	1	9
ABIOFORE sasu 32 Rue	Caize	rgues o	de Pradi	nes , i	résiden	ce Sair	nt Dei	nis , :	34000 N	ontpe	llier								
DESCRIPTION PRÉCI	SE DE	= 1'AC	TIVITÉ				_												
Formation en hygiène dan	ns les c	domain	es de la	santé	des al	iments	et de	l'env	ironnem	ent I	2 000	tion d	o lo a	unliké.	a 4 al a	1			
Treat and on Lau, la gest	ion du	nsque	Legione	lies et	dans	usage	de la	REU	SF/RFI	IT									
Numéro de déclaration du Code du travail)	d'acti	ivité a	u titre c	le la t	format	ion pro	fess	sionn	elle co	ntinue	du j	orinci	pal é	tablis	sem	ent (/	Article	1 63	51.
- 10 10 1																(01
		0 7		3	4														
Ou date de l'arrêté d'ag	remer	nt pour	r les op	érate	urs de	compe	éten	ces											
II – ADRESSE DU S	ERVIC	CE DE	es IMP	ÔTS	COM	PÉTE	NT ²	DO	NT RE	I ĖV	E L'	OBC	A NII	SME		AS IN	85	PANI	
SIE la Mosson CS 20978 4	0 rue L	odevo	is 34187	Mont	nellier	redev 4			P1 1 P7-			SWE		DIVIE	40		TAIL	SO N	
A Montpellier			196	24/02/		JOGGA 4							200	100		HIEFAF	693	0~	
Date d'accusé réceptior	n de la	dema									14	18	MOI	bet!	sign.	ature	do		
2 8 FFV 2023						-				171	Cal	A Ala	360	FI	347°	,			
2 0 1 E 1 1 E 0 E 0																	TRATIO		
ATTESTATION DE L DISPENSÉE PAR LE	_'AUT DEM	ORIT	E ADI	MINI	STRA	TIVE	DO	NT	RELÈ	VE L	A F	OKI	IATI	ON	PRO	FES	NOIS	INE	LE
ACCORD	2511	حالما	SON																
HYCCOKP	d'un	agrén	deur a s nent). Il es par le	ouscri est à	it une c	léclarat	ion d	l'activ	ités pré	vue à	l'artic	le L 6	351-	1 du d	code	du tra	vail (o	u titu	laire
	-		1		au tiu	ruii. Oo	ii act	IVILE (silue da	ns le	caure	de la	torma	ation r	profes	sionn	Alle co	ntinu	0
Conséquences	A CC	ompter	du jour	de ré	ception	de la	dem	ando	la dor	nanda					35				
	cont	inue so	ous rése	erve d	une p	art. du	retra	ait de	l'attest	ees (ans	ie ca	dre o	le la	form	ation	profes	ssionr	nelle
			tion (arti contrôle																ieur
REFUS - MOTIFS								30 01	oprioc	J (arti	010 20	200	eran	nexe	ıı au	meme	code)	
Conséquences	Dans	cette	situatior	ı, le de	emande	eur est	sour	nis à	a taxe o	ur la v	/aleur	aiout	ó0 d-	no le		4141		-117004	
Date					20/000000000000000000000000000000000000				- tuno	or id		natur				uitions	nabit	uelles	5
AUTORITÉ SIGNATAIRE 15 MARS 2023																			
es signature, un exemplaire de RFiP ou DDFiP ⁽²⁾ dont relève t	e l'attest	tation es	A	,	1	tion régi	ionale	de l'e	conomie	e, dedie	modai	du tra	avail et	dess	Olidari	tés (D	REETS	216/2	
RFiP ou DDFiP ⁽²⁾ dont relève t	GITILOTIA	-	ie deman	ideur, a	ainsi qu'	au dema	andeu	ır lui-n	nême.			et Ti	res F	rofes	ole d	e la Fi	ormati	on,	

Les opérateurs de compétences doivent adresser la demande d'attestation à l'autorité administrative qui a procédé à leur agrément.

La Direction des grandes entreprises, la direction départementale ou régionale des finances publiques 61